

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2120

Artikel: Votation sur l'asile : le oui du cœur et de la raison : la révision de la loi est une amélioration décisive pour les requérants et la crédibilité de la politique d'asile
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votation sur l'asile: le oui du cœur et de la raison

La révision de la loi est une amélioration décisive pour les requérants et la crédibilité de la politique d'asile

Jean-Daniel Delley - 21 avril 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29234>

Point n'est besoin d'un long argumentaire. Le slalom de l'UDC autour de la révision de la loi sur l'asile parle de lui-même.

Après avoir dénoncé pendant des années la durée interminable des procédures, l'UDC a lancé le référendum contre la révision de la loi sur l'asile. Une révision qui précisément porte pour l'essentiel sur le raccourcissement de la procédure.

Le vote final du Parlement a eu lieu en septembre 2015, soit en pleine campagne électorale. L'occasion est donc trop belle pour ce parti de se saisir de son dossier de prédilection et de se profiler comme la seule formation soucieuse de protéger le pays de la vague migratoire. Tout en ne proposant aucune autre solution, si ce n'est d'envoyer l'armée aux frontières (et de mettre les mitrailleuses en position?).

Aujourd'hui, l'UDC nationale renonce à faire campagne – les élections sont passées – et laisse cette tâche à ses sections cantonales et à l'[Association des propriétaires immobiliers](#), présidée par un conseiller national UDC. La défaite est-elle pressentie?

[La présente révision](#) vient compléter celle qui fut

acceptée par plus de 78% des votants en 2013 et soutenue par l'UDC. Elle met en place une procédure plus rapide, favorable aussi bien pour les requérants à qui le statut de réfugié sera reconnu – ils pourront bénéficier plus rapidement des mesures d'intégration – que pour ceux qui se seront vu opposer un refus – plus d'attente prolongée dans l'incertitude de leur sort.

Cette procédure accélérée sera rendue possible par le regroupement des requérants et des agents de l'Office fédéral des migrations dans des centres fédéraux. Trois semaines au plus pour la phase préparatoire – identification, documents, examens médicaux... –, 8 jours au maximum pour l'audition et la décision. Pour les cas plus complexes, une procédure élargie est prévue, limitée à 12 mois, et les requérants concernés sont hébergés par les cantons. Mais l'accélération du traitement des requêtes s'accompagne de garanties procédurales: chaque requérant bénéficie dès le premier jour d'un accompagnement juridique qui lui permet de connaître ses droits, mais aussi d'apprécier ses perspectives de succès. [L'expérience-pilote](#) réalisée à Zurich l'a montré: bien informés, les requérants renoncent plus souvent à recourir contre les décisions

négatives.

Pour l'UDC, il s'agit d'un exercice alibi. Pour contrer ce projet, elle n'a trouvé que deux piètres arguments. Les «*avocats gratuits*» – en fait il s'agit de juristes salariés au mois et qui n'ont donc aucun intérêt à faire traîner la procédure – qui augmenteraient l'attractivité de la Suisse; et une procédure simplifiée pour l'édification des centres fédéraux, assimilée à une expropriation. En clair, l'UDC revendique une procédure plus efficace, mais fait tout pour l'empêcher.

Certes, cette révision ne constitue qu'une réponse modeste au phénomène migratoire. Elle devrait contribuer à ce que les requérants soient plus rapidement fixés sur leur sort tout en bénéficiant de la garantie d'une procédure équitable et, le cas échéant, qu'ils puissent sans tarder commencer leur intégration dans la société helvétique. Reste en particulier à venir en aide aux pays limitrophes des zones de conflits qui assument une charge autrement plus importante que nous. La Suisse [participe](#) à cette aide; elle pourrait faire mieux encore.

A gauche et au sein des organisations de soutien aux migrants, certains se refusent à accepter cette nouvelle loi.

Laquelle il est vrai reprend des dispositions urgentes adoptées en 2013 et que nous avons combattues: suppression des demandes d'asile auprès des ambassades et du motif de désertion notamment. Cette révision fut adoptée alors par 78% des votants.

Dès lors, c'est à une pesée d'intérêts qu'il faut procéder. A quoi aboutirait le rejet de cette nouvelle loi? A la perpétuation de procédures interminables au détriment aussi bien des requérants reconnus comme réfugiés que de ceux dont la demande est refusée.

Camper sur des principes et se prévaloir d'une opposition «idéologique», comme l'affirme le président de [Stopexclusion](#), c'est faire peu de cas du sort très concret des requérants d'asile. Et se faire des illusions sur la visibilité d'un non de gauche en cas de victoire de l'UDC et d'échec de la loi.

En défaveur des services publics et des usagers

Votations du 5 juin: encore une initiative au titre accrocheur dont le texte flou permet toutes les pirouettes interprétatives

Jean-Daniel Delley - 26 avril 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29248>

Facile à vérifier: l'[initiative populaire «En faveur du service public»](#) n'améliorera en rien les prestations de base de La Poste, des CFF ni de Swisscom, directement visées.

Lancée par le magazine de protection des consommateurs *Bon à savoir* et ses homologues alémanique et tessinois, l'initiative se veut le porte-voix de tous les mécontents des prestations des grandes entreprises fédérales: prix trop élevés, qualité et fiabilité des prestations, démantèlement des services.

Ce [diagnostic](#) sévère s'appuie sur les plaintes reçues par les magazines et sur un sondage commandé par l'un d'eux, *K-Tipp*. On peut lui opposer la desserte extrêmement serrée du réseau ferroviaire et de cars postaux ainsi que la fréquence horaire élevée, la densité exceptionnelle des bureaux et

les prix raisonnables de La Poste en comparaison internationale.

Pour améliorer la qualité du service public, les initiants veulent interdire à la Confédération de poursuivre un but lucratif. Pas de bénéfices, donc, qui permettent de verser des dividendes, de subventionner d'autres secteurs de l'administration et qui, prétendent-ils, constituent en réalité une fiscalité camouflée. On ose croire que les entreprises concernées seront autorisées à viser une marge bénéficiaire pour financer leurs investissements, seuls garants de la qualité des services.

La Confédération, actionnaire unique de La Poste et des CFF, a une participation majoritaire au capital de Swisscom. La rémunération qu'elle obtient du capital ainsi immobilisé n'a rien

à voir avec un impôt. Car ce capital est bien celui des contribuables. En supprimer la rémunération pour réduire les tarifs des prestations de service public, c'est favoriser les usagers au détriment des contribuables.

Dividendes, subventions croisées et conventions collectives également nécessaires

Pointer un doigt accusateur en direction des dividendes versés à l'Etat fédéral, c'est négliger le fait que ce dernier à son tour contribue au financement du service public. Ainsi, La Poste verse en moyenne annuelle 200 millions de francs dans la caisse fédérale, laquelle subventionne à raison de 250 millions les cars postaux et de 50 millions la distribution des journaux.